

Le "Bulletin" Printemps

MAI 2007



Mot du Maire

Charles Huot

Chers citoyens et citoyennes,

En ce début de saison, nous sommes tous plus que jamais prêt et anxieux de retourner à notre hameau de paix. On peut dire qu'aujourd'hui plus que jamais, la santé des lacs est une préoccupation importante pour l'ensemble du territoire des Laurentides. Il s'avère qu'au cours de la dernière année les préoccupations sur l'environnement n'ont jamais été aussi réels et médiatisés et ce, au niveau de la planète. Bien que le bilan de santé du Lac des Écorces est bon, il est important de persévérer dans cette direction et de bien mesurer l'évolution, de poser les bons gestes pour garder l'intégrité qui permettra de préserver ce plan d'eau et son territoire pour les générations à venir.

Il est de notre devoir à tout citoyens et citoyennes de maintenir en haute priorité une compréhension des actions environnementales. À cet effet, au cours de l'été une firme de biologistes sera mandatée afin de compléter une étude pour établir un plan directeur pour la sauvegarde de l'excellente qualité des eaux du Lac des Écorces.



De plus, votre conseil de ville dans le souci de transparence et de complicité avec la communauté mettra sur pied un Comité Consultatif d'Environnement (CCE), le mandat principal de ce comité est d'évaluer et répertorier les défis environnementaux et de faire des recommandations au conseil de ville. Alors, si vous vous sentez interpellé par ses enjeux, faites nous part de votre intérêt à faire partie de ce groupe.

Afin de continuer à améliorer les services au débarcadère, trois éléments principaux seront mis à l'exécution soit; l'ajout d'une quinzaine d'espace de location pour le stationnement de bateaux, le renforcement de la politique de stationnement de 6 heures maximum au quai municipal et le lavage et la décontamination des bateaux.

Nous avons fait la demande à la MRC afin que cet été à l'hôtel de ville, un accès Internet sans fil haute vitesse soit disponible pour les citoyens. L'installation est prévu pour le début juin. Un mot de passe et code d'accès sera remis à la demande des intéressés. L'information sera disponible à l'hôtel de ville.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que même si notre petite ville était en dormance cet hiver, je trouve important de mentionner que tous les conseillers se sont attardés à leurs tâches tout au long de la saison hivernale. Je tiens à les remercier à nouveau pour leurs efforts et travail ardu.

Passez un bon été!



ÉVÈNEMENT D'INTÉRÊT À LA VILLE

L'été dernier nous avons eu 2 réunions, Afin de continuer à informer les citoyens, la ville de Barkmere tiendra à nouveau

une assemblée publique

cette réunion sera **Samedi le 9 juin à 13h00 et se tiendra Salle communautaire (Ancien garage Municipal)**

Nous discuterons de certaines préoccupations dont,

-la protection de la bande riveraine et des plaines inondables et du

-nouveau règlement de captage d'eaux souterraines qui requiert maintenant un permis.

-État de situation sur l'agrandissement des chalets non-conformes

-Les résultats du Sondage !!

In Memoriam

Diana Baldwin Neale (1920-2006)

Ma mère était une Bark Laker dans les années 40 et 50, qui est venue la première fois au lac pendant la guerre après qu'elle ait rencontré mon père, Arthur Neale, à cet autre lac - Memphrémagog.

Bien que, même que trop souvent c'est le cas, je n'ai pas les dates exactes ou des réponses à toutes les questions que je devrais avoir posé avant qu'elle décède, j'ai quelques observations et mémoires de son temps au "lac".

Ces premières visites et plus tard la majeure partie de son temps où elle a passé au lac des Écorces était à Treetops, le chalet où nous vivons présentement, que mon grand-père avait construit pendant la dépression.

Pendant une période elle était chez Westwinds, qui est maintenant la propriété des Barbé. Grand-père ou "Chef" qui était son surnom, a acheté ce chalet pour ses deux fils qui retournaient de la guerre - cependant je pense que c'était l'arrivée des petits-enfants bruyants qui ont produit une telle générosité. Westwinds a été vendu aux Bedbrook après que Chef soit décédé.

Mes souvenirs d'étés au lac avec ma mère et notre famille impliquent le voyageant cahoteux sur des routes montagneuses dans une voiture bourrée d'équipement pour le chalet et un chien qui bavait et était malade en voiture. Ma mère conduisait l'auto mais une fois arrivés au boathouse mon père prenait les commandes. Le gros moteur intégré du HiHo grondait pendant les deux voyages qui étaient faits au débarcadère pour notre séjour d'un mois.

Je ne me rappelle pas d'avoir vu ma mère conduire le bateau mais comme la plupart des femmes au foyer élevé en ville qui se sont retrouvées au fond de la campagne sans route, sans le téléphone ou l'électricité, elle a contrôlé tout avec aplomb.

Faisant la cuisine sur un fourneau à brûleurs, allumant le propane, préparant les feux de foyer, partant le générateur et ce facilement. Il y avait de la glace sous la maison, et des boissons gazeuses au frais (allocation d'une seulement par jour après la baignade d'après-midi) et les livraisons du matin par les Millers contenaient du lait, des oeufs, du beurre etc.

Ma mère jouait au golf, faisait du canoë, nageait, recevait, et maintenait le chalet en ordre pour moi, mon frère, mon père et notre grand-mère. Elle a manipulé toutes les urgences - si c'était le chien glissant tantôt sur les roches, enlevant un hameçon de sa gueule, ou arrêtant l'écoulement du sang de mon cuir chevelu après que mon frère ai mal jugé (nous avons cru) le lancement d'une grande branche.

Je me rappelle qu'elle nous emmenait nous baigner à la pointe du Diamant inhabité pour des pique-niques - il n'y avait pas trop de chalet après la baie Wentworth à ce temps. Je me rappelle qu'elle me réveillait au milieu de la nuit pour écouter le tonnerre et voir les éclairs spectaculaires s'allumer sur le haut des ruines du chalet sur l'île de Goulden juste en face de nous. Je pense qu'elle a juste voulu la réassurance d'une certaine compagnie pendant que notre chalet se faisait secouer par la tempête.

Ma meilleure mémoire de maman et du lac cependant s'est produite beaucoup d'années après qu'elle ait cessé d'être une visiteuse régulière au lac. En 1985, mon cousin Roy a racheté Treetops, le chalet qui avaient été hors de la famille pendant 25 années. Mon fils Sam est né en mars et pensant que le boathouse ou les roches aigües pouvait être trop dangereux pour lui ainsi que l'eau profonde pourraient être pour un bébé âgé de 3 mois, j'ai questionné ma mère à ce sujet et elle m'a

répondu "quel âge penses-tu que tu avais quand tu es venu pour la première fois au lac? Je t'ai emmené là pour la première fois lorsque tu avais 3 mois".

J'ai vécu sous ses soins, pourquoi Sam ne pourra-t-il pas vivre sous les miens (Sam a maintenant 22 ans et s'occupe présentement de moi)

Tristement la dernière visite de ma mère était lorsque nous revenions des funérailles de mon frère mort en 1999. Nous étions en route vers Toronto le jour après son enterrement dans Pugwash NS. Nous avons juste voulu passer quelques jours tranquilles au lac où la famille avait passé tant de moments agréables. Je me souviendrai toujours que lorsque nous sommes sortis de la voiture au débarcadère il y avait là, Delia Miller pour nous embrasser et nous offrir ses condoléances.

John Neale de Treetops est le fils de Diana

André Girard (1941-2006)

André était complètement captivé par la beauté et le charme du Lac des Écorces dès son premier voyage de pêche. Cet attachement, qui a duré toute sa vie, est chaleureusement partagé par ses nièces Leslie et Tiffany.

Pendant des années, son amour pour la pêche l'a emmené à plusieurs endroits très pittoresques et très lointains dans le Canada, aux États-Unis et à travers le monde. André était un membre de l'équipe canadienne de pêche à la mouche et a représenté le Canada à un tournoi en Australie. Il a lancé sa ligne dans des eaux lointaines mais c'était les eaux du Lac des Écorces qui étaient de loin ce qu'il préférait. Il aimait passer les fins de semaines avec sa famille et ses amis à son chalet dans la baie Green, où il pouvait échapper à la vie mouvementée de son travail au bureau.

André, nous allons nous ennuyer de ta personnalité colorée, de ton rire et de ta joie de vivre... la baie Green est maintenant bleu sans toi.

Becky Finn, une amie d'André

In Memorium

Alison Cosgrove

Notre famille a été introduite pour la première fois au Lac des Écorces en 1964. Joan et Dick Meyer étaient intéressés à acheter une grande partie de propriété dans la baie Cope et on été encouragé par mon père Dr. Bert Cosgrove et ma mère Alison Cosgrove d'acheter une partie de lot pour aider à financer l'achat. Nous étions des voisins à ville Mont-Royal et avons pensée - quels meilleurs voisins à avoir à la campagne! Nous avons acheté cette année là et nous avons été des voisins pendant maintenant plus de 43 années. En temps qu'enfants - nos familles se sont reflétées ; Heather, Jamie et John sur le côté des Meyer Gillian, Ryal et Rees sur le coté des Cosgrove. Nous avons partagé beaucoup d'étés mémorables au Lac des Écorces.

Ma mère n'était pas une femme de campagne. Elle est née et a été élevé dans le modèle victorien à Winnipeg. Pendant deux étés nous avons campé dans une tente de 10 x 10 pi et avons fait cuire tous nos repas sur un feu et un four Coleman à deux brûleurs.

Maman, cependant, a toujours ajouté une touche de classe à notre expérience de camping avec une table de pique-nique admirablement mise avec de vrais couverts et serviettes bien qu'elle ait eu quelques plaintes concernant les équipements de toilette pendant ces premières années.

Elle a aimé le lac immensément et a adoré ses bains de minuit après un jour occupé à brûler des branches au feu de camp. Gordon Miller a construit notre premier petit chalet en 1966 et maman y a mis sa touche avec la peinture et décoration, essayant d'être prête pour les amis qui visiteraient de l'ouest - pour l'Expo 67. Le désastre a frappé en 1976 où une mini tornade a frappé notre maison et a déchiqueté le toit. Beaucoup d'arbres ont été déraciné - et maman était de retour au feu - à brûler. Gordon Miller a reconstruit le petit chalet pour nous en 1977-78 et maman a recommencée - décorant, ponçant et vernissant.

Bon nombre d'entre vous se rappelleront d'elle comme agent immobilier sur le lac - heureuse en escortant les clients potentiels sur le lac dans notre vieux bateau la plupart du temps avec moi en tant que chauffeur. Elle était une participante enthousiaste des Regattes d'été et des épluchettes de blé d'Inde

Maman a souffert de la maladie de Parkinson pendant ses dernières années mais a toujours appréciée quand je l'emmenait a l'endroit qu'elle a aimé (dans un fauteuil roulant) jusqu'à l'année dernière. On s'ennuiera d'elle - cette année et les années à suivre - mais tendrement rappelée chaque fois que l'un de nous jettera une bûche dans le feu de camp.



1967

Que Dieu la bénisse

Ryal Cosgrove est le fils d'Alison

Célébration Oecuménique

Bienvenue



Dimanche, le 12 aout, 2006, de 09 à 10 heures,

les citoyens de Barkmere sont de nouveau invités à
une Célébration Oecuménique bilingue dans la chapelle des Pères
Jésuites.

Bienvenue à chacune et chacun.

Zone de débarquement et location de quais:



Nous verrons sous peu l'installation de nouveaux quais flottants qui seront disponibles pour location aux résidents de la Ville de Barkmere. Cette nouvelle section de quais comprendra vingt-quatre (24) nouvelles cales d'accostage qui remplaceront toutes les anciennes à l'exception de dix (10). Ces nouveaux modules (quais) seront fabriqués d'aluminium et platelage résistants et seront loués du manufacturier pour une période de quinze (15) ans avec possibilité de les acquérir à échéance du contrat de location. L'entretien sera assuré par le manufacturier.

Cette nouvelle section de quais sera du côté du Chemin des Jésuites et remplacera quatorze (14) des vingt-quatre (24) cales d'accostages déjà existantes.

Les résidents qui possèdent un contrat de location ont été avisés de la nouvelle installation. La Ville de Barkmere a demandé que tout locateur qui possède une embarcation qui n'a pas à être à l'eau avant la longue fin de semaine du 24 mai, d'attendre la fin des travaux avant de faire la mise à l'eau. Les travaux devraient être complétés deux semaines suivant la disparition de la glace.

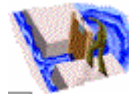
Les anciennes cales d'accostages resteront en place jusqu'en 2008 ou 2009.

Dès que la Ville aura installé les nouveaux quais et que les locataires actuels auront pris

possession de leur cale, toute place supplémentaire disponible sera allouée aux individus dont leur nom se trouve sur la liste d'attente de la Ville.

Nous espérons que cette période de transition ne créera pas trop d'inconvénients et nous apprécierions la collaboration de tous.

Barrage



Cet été, nous aurons une visite des ingénieurs du Centre d'expertise hydrique – Direction de la sécurité des barrages du Québec afin de déterminer l'impact d'un possible rupture du Barrage de la Ville. Des recommandations sur notre plan d'urgence seront apportées basées sur l'étude réalisée par la firme d'ingénierie Genivar en 2004 déjà fournie par la Ville ainsi que la visite des lieux.

Ceci fait suite aux exigences du Gouvernement afin d'obtempérer à la loi sur la sécurité des barrages à haute contenance tel que celui qui est sous la juridiction de la Ville de Barkmere.

Route et Pont

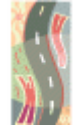


Le Conseil de Ville est très déçu de l'inaction du Ministère du Transport relativement à la réfection du chemin de Barkmere.

Des lettres et motions (avec le soutien d'Arundel) demandant des travaux de réfection de la route ont été envoyées au bureau du Ministère ainsi qu'à notre MNA Provincial.

Suite à ces envois, la Ville a reçu une réponse négative du Ministère en avril 2007 quant à des travaux majeurs de réparation cette année. Le conseil de Ville continuera ses démarches auprès du Ministère.

Aussi, le bureau du Ministère a avisé la Ville que la reconstruction du pont (spécialement ses fondations) est prévue pour 2008. De plus, un pont temporaire sera construit en 2007 afin de permettre ces travaux.



Le Ministère n'a pu encore préciser la date de ces travaux ainsi que l'endroit où ce nouveau pont temporaire sera érigé.

Il est clair pour le Conseil de Ville que ces informations sont d'une importance majeure et que ces travaux ne se fassent au détriment des résidents de la Ville. Dès que toute nouvelle information sera disponible la Ville en avisera ses résidents.

le CCU

Michel Léger

Le comité consultatif d'urbanisme termine sa quatrième année de fonctionnement. De nombreux sujets ont été étudiés et les membres ont produit plusieurs avis, interprétations et recommandations au conseil municipal sur l'application des règlements d'urbanisme et l'émission de permis. En mars le conseil municipal devait renouveler le mandat des membres du CCU. Il compte d'une part miser sur l'expérience acquise par les membres actuels du comité, mais il désire s'assurer également de l'apport de la contribution de nouveaux membres afin d'avoir un éventail de points de vue et d'expertise pour entreprendre la révision du plan d'urbanisme.

En dehors des tâches plus régulières, le comité pilote quatre dossiers d'envergure depuis plus d'un an : →

Qualité de l'eau et de l'environnement

Ce présent projet s'inscrit dans la poursuite des études et des travaux réalisés durant les trois dernières années dans le cadre de la politique de la ruralité.

La municipalité de Barkmere en partenariat avec l'Association pour la protection du lac des écorces (APLE/BLPA) désire protéger la qualité de l'environnement et celle de l'eau du lac des écorces de façon durable.

Ainsi durant les deux prochaines années la municipalité entend

d'une part se doter d'une politique de conservation de son territoire

d'autre part procéder aux aménagements requis pour remédier aux principaux problèmes de détérioration de l'environnement mis en évidence par l'étude réalisée l'an dernier sur les berges, la flore et la faune du lac. La Zone devant être restaurée se situant principalement dans la Baie Miller, à l'endroit où sont concentrées les principales activités : débarcadère, zone de chargement /déchargement des matériaux de constructions, descente de mise à l'eau des bateaux, etc.

Le plan directeur de gestion et de conservation du territoire de Barkmere amorcé au printemps dernier ciblera notamment les quatre éléments suivants :

- la détermination et la cartographie des éléments sensibles du bassin versant;
- la réalisation d'un plan de conservation de l'environnement par des amendements et la création de règlements, de plan de zonage et des usages permis;
- la réalisation d'un plan de contrôle de l'érosion et des techniques d'aménagement;
- l'aménagement d'une station de décontamination et de lavage des bateaux.
-

Les aménagements requis dans la Baie Miller sont prioritairement :

le réaménagement conforme aux règles environnementales de la zone de chargement/déchargement des matériaux de construction;

l'installation de barrières de sécurité pour contrôler l'entrée du lac et la décontamination de tout bateau mis à l'eau

(première mesure déjà mise en place); l'aménagement de la descente de bateau pour corriger l'écoulement des eaux de ruissellement de l'aire de stationnement contaminées par l'asphalte.

la finalisation de l'aménagement, conforme aux règles environnementales de l'aire communautaire et de baignade pour les résidents du village (la baignade des villageois à partir des quais étant non sécuritaire compte tenu du trafic des bateaux);

la transformation de la marina pour se conformer «aux bonnes pratiques d'installation de quais : démantèlement et élimination des «berceaux» de soutènement des quais nuisibles à la faune et à la flore de cette baie.

Le coût global estimé pour l'ensemble de ces améliorations représente un montant d'approximativement 42 000 \$. La municipalité a obtenu une subvention de près de 21 000 \$ de la MRC dans le cadre de la politique de la ruralité et le BLPA a généreusement contribué d'un montant de 3 500 \$ pour le volet prévention et conservation de l'environnement.

L'analyse du sondage et l'amorce de la révision du plan d'urbanisme

Nous avons reçu 80 questionnaires, soit 42 % du nombre de foyers de l'ensemble de la communauté. La compilation et l'analyse ont pris beaucoup plus de temps que nous l'avions planifié car la presque totalité des répondant ont été très généreux et passionnés dans leur très nombreux commentaires.

Tel que convenu lors des focus groupes et de l'assemblée publique de l'été dernier nous devrions être en mesure de déposer au conseil municipal lors d'une session de travail au cours du mois de juin, les résultats de l'analyse, les faits saillants, les principales tendances et les enjeux. Nous espérons qu'au début de l'été le conseil pourra, lors d'une assemblée publique, faire part des suites qu'il entend donner.

Analyse de faisabilité d'une modification de Zonage près du Landing

Chacun sait que la question du stationnement des bateaux proche du Landing est un problème à résoudre. Ainsi plusieurs stratégies doivent être déployées. Au-delà des espaces de location de quais ou d'abris privés ou publics. Plusieurs propriétaires de très petits lots aux abords du landing on fait valoir leur désir de pouvoir fixer un quai flottant sur leur parcelle de terrain pour stationner leur bateau et contribuer ainsi à soulager la pression sur la demande d'espace locatif de stationnement.

Cependant, les règlements municipaux n'autorisent pas le Directeur général de la ville à émettre des permis à moins que le terrain visé permette selon les règles de lotissement de construire une résidence. De nombreux enjeux doivent être examinés pour être certain que la solution n'entraîne pas plus de problèmes que la situation actuelle.

Le CCU espère pouvoir faire parvenir son analyse et ses recommandations au conseil municipal au cours du mois de juin.

Cont....→

CCU cont..

Agrandissement de chalets empiétant sur la bande riveraine

De nombreuses demandes formelles ou informelles parviennent au Directeur général de la part de propriétaires ou d'acheteurs éventuels sur la réglementation applicable pour agrandir un «chalet non-conforme». Compte tenu que par le passé, de nombreuses interprétations des règlements municipaux ont été faites de bonne foi par diverses personnes, mais s'avèrent erronées, le conseil a mandaté le CCU pour faire une analyse de la situation, formuler ses recommandations et prévoir une séance d'information publique pour les personnes intéressées ainsi que la conception d'un dépliant d'information sur le sujet accessible à chaque citoyen.



Règlement 164 – Radeaux

Depuis quelques années, le Conseil de ville a reçu des plaintes au sujet de radeaux qui sont ancrés trop loin du rivage et qui posent un risque pour la navigation. De plus, chaque printemps, des radeaux se détachent de leurs amarrages et dérivent, créant encore un risque de navigation. Il est toujours difficile de déterminer le propriétaire de ces radeaux afin de les retourner à leurs propriétaires.

Ainsi à cet effet, votre conseil a demandé au CCU d'étudier ce problème. Le CCU a regardé comment diverses communautés ont traité le problème. Et ont alors formulé une question dans le dernier Sondage pour le Développement d'un Contrat Social qui a été envoyé à chaque contribuable.



On a demandé aux citoyens ce s'ils pensent dans des radeaux, la question fut; "*Considérez-vous que les radeaux individuels des particuliers devraient requérir un permis avant d'être installés, être ancrés à une distance maximale de la rive pour ne pas entraver la circulation nautique, être munis de réflecteur pour être plus visibles la nuit, et porter le numéro civique (LDE) de leur propriétaire?*" La réponse des citoyens était un OUI unanime afin de réglementer la distance d'amarrage des radeaux, l'installation de réflecteurs et adresse civique sur ceux-ci, mais également un fort NON à été reçu afin d'obtenir un permis pour l'installation de radeaux.

En utilisant cette information, le CCU a envoyé des recommandations au Conseil de ville. S'appuyant sur cette recommandation, le conseil va adopter un règlement en juin 2007, afin de réglementer l'installation de radeaux.

Les dispositions sont présentées ci-dessous.

Vous n'avez pas besoin d'un permis pour installer un radeau

Tous les radeaux doivent respecter les conditions suivantes :

- Seulement un radeau est permis par propriété
- La superficie ne doit pas être un plus grande que 6.25m²
- Le radeau doit être ancré à moins de 18 mètres du rivage et ne doit pas être dans un passage navigable
- Le radeau doit être visible le jour et la nuit et avoir une bande de réflecteurs sur tous les côtés
- Le radeau doit porter une adresse civique (LDE)
- Aucune embarcation ne peut être attaché au radeau
- Il doit être situé de sorte qu'il respecte les marges de reculs latérales.

Le Conseil est certain que ce nouveau règlement aidera à rendre la navigation sur le Lac des Écorces plus sécuritaire.

P.S. Avez-vous envoyé votre Sondage? Les citoyens qui l'ont rempli on eu une influence directe sur certaines questions. Il n'est pas trop tard pour faire entendre votre opinion.

Vous l'avez perdu? Vous pouvez le télécharger à partir du site web de la ville.



Le Service 911 (et ce que vous devez savoir!)



D. Florence



Le service 911 est disponible à Barkmere depuis quelques années. Pour la majorité des citoyens ayant accès à leur chalet par le lac uniquement et n'ayant pas de service téléphonique, le service 911 n'était pas très utile. Maintenant les choses ont changé grâce à la réception de signaux pour téléphones cellulaires. Utilisez-vous un téléphone cellulaire au lac ?

Si vous composez le 911, vous risquez d'avoir un niveau de stress élevé. **Il est important de penser aux informations dont vous aurez besoin lorsque vous appelez 911 avant d'utiliser ce numéro.** Si vous utilisez votre téléphone cellulaire, il faudra que vous donniez votre adresse. Vous rappelez-vous de votre adresse **LDE ?** (saviez-vous que LDE sont les initiales de Lac Des Écorces ?)



Si vous êtes capables de vous rendre au débarcadère pour rejoindre l'ambulance, vous pouvez sauver le temps nécessaire aux ambulanciers pour se rendre chez vous. Vous devriez dire au 911 de vous rencontrer au débarcadère. Connaître l'adresse de l'abri au bord du lac peut aider. C'est le **235 chemin Barkmere**. Quand vous appelez le 911, rappelez-vous de leur dire que vous vivez à **Barkmere**. Dans le passé, il y a eu quelque confusion et le 911 a alerté le département d'incendie d'Arundel au lieu du département de Montcalm/Huberdeau. La Ville a communiqué avec le 911 pour corriger ce problème mais pour être plus prudent, dites Barkmere.

Pourquoi ne pas écrire toute l'information dont vous aurez besoin et la placer où vous y aurez facilement accès. Ce peut être une bonne idée de la mettre à l'endroit où vous rechargez votre téléphone. Également, assurez-vous que vous donnez cette précieuse information à tous ceux qui utilisent votre chalet. Nous espérons que vous n'aurez jamais à l'utiliser, mais il vaut mieux prévenir que guérir.

“Vous devriez dire au 911 de vous rencontrer au débarcadère. Connaître l'adresse de l'abri au bord du lac peut aider. C'est le 235 chemin Barkmere.

Quand vous appelez le 911, rappelez-vous de leur dire que vous vivez à Barkmere.”

MISE À JOUR - COMMUNICATIONS B.Perron



Le site Web (www.barkmere.org) Depuis juillet 2006, nous avons eu 22.222 visites sur notre site web avec 9285 dossiers téléchargés.



Nous ajouterons plusieurs nouvelles sections cette année. Le but est d'offrir des tonnes d'information au sujet de :

- L'état d'avancement des divers comités
- Articles environnementaux (ce qu'il faut surveiller, quoi planter et pourquoi)
- Articles historiques
- Questions fréquemment posées (FAQ)
- Liens vers des sites Web intéressants

Calendrier des événements de ville

Deux sections principales seront dédié au C.C.U (comité consultatif d'urbanisme) et le C.C.E. (Comité de consultation environnemental) nouvellement formé

Si vous avez des idées ou suggestions, envoyez-moi un email à : Barkmere@gmail.com



Nous étudions la possibilité et avons fait la demande à la MRC afin d'obtenir un accès internet sans-fil (Wi-Fi) pour les résidents de la ville et ajouterons une nouvelle ligne de fibres optiques à notre système.

Ceci permettra à nos résidents d'accéder à l'Internet (s'ils ont un ordinateur portable avec Wi-Fi) dans un secteur autour du garage municipal.

Les résidents se procureront un code d'accès pour ensuite pouvoir se brancher au réseau sans-fil.

COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) Appel de candidatures



Chers Citoyens,

Le conseil municipal est intéressé à recevoir de nouvelles candidatures de citoyens désirant collaborer au sein d'une équipe dynamique pour fournir des avis sur différents objets à la demande du conseil.

Ce comité a trois rôles :

- Examiner des situations sujettes à interprétation ou non prévues dans les règlements d'urbanisme, de zonage ou de lotissement, et formuler des recommandations appropriées au conseil.
- Recommander au conseil municipal des modifications aux règlements actuels lorsqu'une section de ceux-ci devient désuète, obsolète ou doit s'adapter à l'évolution de l'environnement, des valeurs, des habitudes de vie ou des pratiques professionnelles.

Procéder aux travaux en vue de proposer au conseil municipal une refonte en profondeur du plan d'urbanisme et des règlements qui en découlent (zonage et lotissement).

Mandat : Sa durée est de deux ans et il peut être renouvelé.

Réunions : Une fois par mois

Toute personne intéressée peut faire parvenir, à l'hôtel de ville de Barkmere à l'attention du président du comité d'urbanisme, monsieur Michel Léger :

un bref curriculum vitae et

une courte lettre expliquant les intérêts particuliers et les motivations pour travailler au sein de ce comité d'urbanisme.

Idéalement les candidatures devraient nous parvenir avant le 15 juin, 2007



Comme directeur général de la ville de Barkmere, je travaillerai pendant 25 heures par semaine. Ma présence à l'hôtel de ville sera le **vendredi de 8h à 12h00** et le **samedi de 8h à 16h00**. Le reste de mes heures sera accompli en soirée et les fins de semaines afin de compléter les permis, retourner les appels, fax, courrier et suivi administratif pour la ville de Barkmere.

Le débarcadère

Une de mes responsabilités principales l'année dernière et encore cette année est le secteur du débarcadère. L'été passé était un apprentissage pour nous tous. Une demande particulière que nous avons eu était d'augmenter le nombre d'heures pour nos préposés Iona Dion et Krissy O'Shaughnessy au débarcadère. Je suis heureux d'annoncer que les deux préposés au débarcadère reviendront cette année et que leurs heures ont été augmentées de 32 heures à 44 heures par semaine. Ceci nous permettra d'avoir de la surveillance accrue et plus d'accès pour des résidents. L'horaire pour les préposés est comme suit :

Du 15 juin au 15 septembre 2007

Sur semaine

De 8 heures à 10 heures
Et de 13 heures à 17 heures



Fin de semaines & fériés

De 8 heures à 11 heures
Et de 13 heures à 17 heures

Pour la période du dégel jusqu'au 15 juin et du 16 septembre jusqu'à ce que la glace se forme sur le lac, les citoyens de Barkmere pourront appeler aux numéros ci-dessous et ce, gratuitement entre 8 heures et 17 heures au-delà de ces heures il y aura des frais de \$20. Pour l'ouverture de la guérite.

Vous pouvez appeler au 819-421-3373 ou 819-421-3375 ou 819-687-3984 et un préposé sera là

Espace de stationnement pour bateaux

Barkmere, étant une petite ville, j'agis également en tant qu'inspecteur en bâtiments et surveillant de navigation. Le Conseil a adopté un nouveau règlement, qui affectera ces citoyens qui vont employer les quais municipaux de stationnement de bateau pendant plus de 6 heures consécutives. Des bateaux seront remorqués ailleurs et des frais devront être acquittés avant qu'un bateau soit libéré. Les propriétaires devront également montrer une preuve d'identité et une preuve de résidence. Nous avons eu beaucoup de plaintes des citoyens en 2006, et estimons que ceci devrait résoudre ce problème saisonnier.

Du nouvel équipement a été acquis l'automne dernier afin de nettoyer et désinfecter les embarcations, leurs moteurs ainsi que les remorques sont maintenant en place. Des procédures seront mises en place et seront annoncées au garage municipal, où la décontamination sera exécutée. Les algues bleues et le myriophylle se répandent facilement et nous devons faire attention afin de protéger ce joyau appelé le Lac des Écorces.

Enfin, il y a eu un certaines coupes d'arbres illégal fait en 2006, et plusieurs d'entre vous savent que les amendes peuvent être lourdes. Veuillez vous procurer un certificat d'autorisations avant la coupe d'arbres, et ce, gratuitement. Nous serons très vigilants afin de garder l'environnement de Barkmere à son état naturel.

Je vous souhaite un été très agréable et n'hésitez pas à passer à l'hôtel de ville ou à m'appeler à 819-687-3373 pour n'importe quelle aide ou information.

Une grande amélioration de la gestion des quais publics Michel Léger

Qui n'a pas été confronté, à plusieurs reprises durant un été, à attendre pour pouvoir se stationner à l'un des trois quais du débarcadère public?

Plusieurs concitoyens ont, à juste titre, fait remarquer que certains bateaux restaient indûment stationnés de très longues heures, voire plusieurs jours, qu'une barge ou des chaloupes de contracteurs pouvaient passer des nuits entières et parfois passer de longues périodes d'une journée accostées à l'une ou l'autre des trois jetées du débarcadère public.

Certes, le directeur général et le conseil avait à gérer une situation difficile compte tenu du nombre limité de places de stationnement pour accueillir un bateau dans la Baie Miller.

Cette année, le conseil a pris des dispositions afin que de telles situations ne se reproduisent plus : plus de places de stationnement seront disponibles aux quais publics de locations ; nous obtiendrons la coopération des contracteurs pour que les quais du débarcadère soient uniquement utilisés pour leur travail lors du chargement ou du déchargement des matériaux et équipements de leurs bateaux et barges, en attendant qu'un lieu spécifique réservé à cet usage soit installé.

Malgré ces importantes améliorations et afin de prévenir toute négligence de citoyens qui oublieraient de respecter l'intérêt collectif, le conseil municipal maintient son pouvoir de donner une amende (200,00 \$) à toute personne qui amarrera son bateau au quai public pour une durée de plus de six heures.



“le conseil municipal maintient son pouvoir de donner une amende (200,00 \$) à toute personne qui amarrera son bateau au quai public pour une durée de plus de six heures....”



De plus, le conseil municipal a adopté un règlement afin de prévenir toute situation où un propriétaire de bateau négligerait de déplacer son bateau après l'émission d'une amende : l'inspecteur en navigation ou son substitut pourra faire remorquer l'embarcation qui a été garée au quai municipal au-delà de la période permise; l'embarcation sera remorquée jusqu'au lieu de remisage aménagé à cette fin par la Ville.

Il est à noter que le propriétaire de l'embarcation ne pourra en prendre possession que sur paiement du remorquage (80,00 \$) et du remisage (20,00 \$ / jour). Le paiement de l'amende pourra également s'appliquer. Le propriétaire de l'embarcation ne pourra en reprendre possession que durant les heures normales d'opération du lieu de remisage, et on pourra lui demander de produire la preuve qu'il est le propriétaire de l'embarcation.

Cette réglementation s'appliquera du 15 juin au 15 septembre. Les règles seront détaillées et affichées à l'abord des quais publics.

Avec le sens du civisme de la quasi-totalité des résidents de Barkmere, avec l'amélioration du nombre des espaces locatifs pour les bateaux, avec la signalisation qui rappellera le règlement et le montant des amendes du remorquage et du remisage, le conseil est convaincu que le directeur général et inspecteur de la navigation n'aura jamais à faire respecter ce règlement.

Contenant à ordures verts



La ville de Barkmere continue comme elle a depuis 2005, à être couverte par le plan de gestion des déchets de la MRC des Laurentides. Cet été nous aurons des contenants supplémentaires pour les ordures au débarcadère et sur le chemin Duncan. Nous demandons que les résidants mettent leurs sacs à ordures dans les contenants, pas devant ou à côté. Souvent les contenants ont encore de l'espace en arrière. Rappelez-vous si vous ne le mettez pas dans le contenant, un autre citoyen doit le faire pour vous. Il y aura plusieurs grandes collectes d'ordures cet été. 18-28 mai, 13-23 juil, 31 juil-10 août. Les contenants sur le chemin Duncan et au landing resteront en place jusqu'au dimanche du week-end suivant. **VEUILLEZ NE PAS LAISSER LES GROS ARTICLES PRÈS DES CONTENANTS PLEINS. APORTEZ SEULEMENT CES ARTICLES QUAND UN AUTRE CONTENANT EST EN PLACE.**



Les contenants bleus de RECYCLAGE



La gestion de recyclage qui a débuté l'été dernier étaient très réussis et continuera. Nous sommes présentement à demander une aide financière au Ministère de l'Environnement pour une subvention à notre programme de recyclage.



En raison de la nature de notre communauté nous avons des directives très spécifiques sur ce qui peut être recyclé et comment cela est fait. Tous les articles recyclables doivent être mis dans des sacs clairs ou bleus et fermés. Certaines personnes ont utilisé des sacs verts d'ordures standard ou ont vidé simplement le contenu de leurs sacs bleus dans le contenant de recyclage. Seulement des sacs clairs ou bleus seront recyclés. Le reste est enlevé et jeté dans les poubelles par les ouvriers. Veuillez ne pas mettre les ordures dans les contenants de recyclage. Si vous avez besoin de l'information sur ce qui peut être recyclé ou sur le processus, passez à l'hôtel de ville et on vous informera.

Transport adapté et collectif

P. Mitchell



Si vous vivez dans Barkmere et avez besoin de transport vous pourriez être éligible à ce service.

Si vous :

Êtes un aîné et devez aller dans n'importe quelle des 33 communautés des Laurentides

Si vous avez un rendez-vous médical (Vous n'avez pas besoin d'être un aîné)

Si vous avez besoin de transport adapté dû à un handicap, vous pourriez être éligible.

Les utilisateurs doivent appeler pour faire une réservation et sont chargés un prix nominal.

L'année dernière des résidants de Barkmere ont faits 55 voyages. En janvier et février de 2007 le service a fourni huit voyages.

D'après un protocole de gouvernemental, les villes sont facturés annuellement \$1.68 par résidant permanent pour ce service.

Pour information ou pour faire une réservation appelez

819-425-9979 ou 1-800-717-9737

Coupe d'arbres sur le chemin Duncan



P. Mitchell

La Ville de Barkmere a émis un permis d'opération de coupe forestière à K. Lang pour couper dans un lot adjacent au chemin Duncan Est et au chemin Duncan Nord. Notre Maire et le Directeur Général, ainsi qu'un représentant de Biofilia, ont rencontré le contracteur forestier, Intech, afin d'en venir à une entente mutuelle afin de préserver l'environnement et l'aspect visible de la coupe.

Les conditions de cette entente étaient annexées au permis ainsi que l'obligation de restaurer le chemin Duncan Est et Nord une fois le bois enlevé, ce qui devrait être fait dans les deux dernières semaines de Mai.

La coupe des arbres a pris fin le 31 mars 2007 et aucun équipement ne sera en opération avant le 15 mai 2007. Un représentant de Biofilia a inspecté la coupe à plusieurs reprises et s'est assuré qu'Intech a opéré conformément à l'entente.

Test de la qualité de l'eau –Été 2007

Susan de Schulthess



Comme rapporté dans le bulletin d'automne 2006, le Conseil a commissionné un nouveau projet qui va être entrepris au cours des années 2007 et 2008 par Biofilia Inc. L'objectif de ce nouveau projet est de préparer un rapport qui aidera à armer la ville avec des plans de gestion et de conservation pour son territoire.

Juste ce dernier mois le Conseil a été présenté une mise à jour sur le progrès du contrat et un exposé par un avocat se spécialisant dans la loi environnementale pour nous apporter à jour sur ce que nous pouvons compter pour pouvoir faire dans l'emphase courante du Québec sur l'environnement et les lacs.

Cet été nous contracterons Biofilia pour faire les tests de qualité d'eau spécifiquement visé pour mesurer certains paramètres indicatifs qui quand comparé aux résultats des essais faits dans 2005 nous donneront notre première indication de la direction des changements de la santé du lac des Écorces.

Des échantillons d'eau seront pris à l'anse du lac et dans la partie la plus profonde de la sortie du lac et dans des régions choisies du lac pour examiner les éléments suivants :

Analyse de la température et de l'oxygène - les mesures de la température et de l'oxygène dissous sont des facteurs qui peuvent être directement liés à la vie d'un lac.

Transparence - la mesure de la transparence permet l'évaluation de la quantité de matière organique dans l'eau qui indique la quantité de d'algea présent.

pH - La mesure de l'acidité de l'eau du lac chlorophylle A - un indicateur biologique important de lac d'évaluer l'état de vieillissement d'un lac.

Phosphore que : la mesure du phosphore déterminent la probabilité de causer la croissance excessive

L'analyse va être faite sur les résultats de phosphore venant de notre bassin versant qui est causé par les routes, des maisons, des systèmes septiques, marécages etc. Si des concentrations élevées de phosphore sont trouvées à l'anse du lac, la ville a un plan pour prendre beaucoup d'essais plus loin vers le haut du bassin versant afin d'essayer de trouver la source de contamination.

Tous les résultats seront comparés à l'analyse faite 2005 afin de pouvoir indiquer une mesure de la stabilité dans le lac et son bassin versant.

PROGRAMMES DE RÉNOVATIONS D.FLORENCE

Le gouvernement provincial, via la MRC des Laurentides, parraine 3 programmes de rénovation d'habitation.



Le premier est le programme RénoVillage.

Il consiste à aider les propriétaires à revenu faible ou modeste en milieu rural à effectuer des réparations visant à corriger des défauts graves à leur maison.



Le deuxième est le Programme LAAA (Logement Adapté pour Aînés Autonomes),

offre une aide financière aux personnes âgées de 65 ou plus à faible revenu, ayant besoin d'apporter des adaptations mineures à leur maison afin de demeurer autonome dans leurs habitations.



Le troisième programme est le PAD (Programme d'Adaptation de Domicile).

Ce programme offre une aide financière aux personnes handicapées afin des aider à payer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible leur habitation et l'adapter à leurs besoins.

L'information afin de voir si vous êtes éligible est disponible en appelant au

819-688-3331 ou en allant sur le site web du gouvernement.
http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/adapter_aines.h



Town Hall
182 chemin Barkmere
Barkmere, Qc. J0T 1A0
Tel:819-687-3373
Fax:819-687-3383

Paul Thesserault
Town Manager / Directeur Général
Email: dgbarkmere@gmail.com

Public Works
Tel:819-421-3375

www.Barkmere.org